

Séance du 17 Décembre 1932.

L'an mil neuf cent trente-deux et le dix-sept Décembre, à vingt-une heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bouché premier-adjoint.

Étaient présents: M. M. Marrisot, Birabent, Larrien, Darque, Dorbessan, Mondoumet, Beyret, Blanchard, Suberbielle, Sadère, Rouquairol,

Épousé: M. le Maire,

Absents: M. M. Azum, Claverie, Dor, Coumet, Eycheune, Mauponié.

M. Bouché ouvre la séance et donne la parole à l'architecte de la Ville, M. Terry, qui est chargé de présenter au Conseil le projet complet de l'agrandissement de l'École.

Le projet, dressé en quatre parties principales, comprend:

1 ^o Habitations et logements	84000.-
2 ^o Préau et classes	55000.-
3 ^o Pont à l'égoût	11000.-
4 ^o Diverses réparations urgentes	5000.-

Total 155000.-

Comme le fait remarquer, avec juste raison, M. le Président, ce plan est très complet. Le préau, à lui seul, paraît entrer dans le total ci-dessus pour une somme

Projet d'agrandissement
de l'École

vraiment exagérée vu les services qu'il est appelé à rendre de l'avis même de M. le Directeur de l'École.

Le Conseil estime qu'il serait utile que M. Terry revie M. l'Inspecteur d'Académie pour lui en référer et lui demander de supprimer le péage qui ne paraît pas indispensable.

M. Terry accepte de revoir M. l'Inspecteur dans le courant de la semaine.

Si ce dernier accepte la proposition très sage que lui adresse le Conseil, c'est seulement une somme de 120 000 f. qu'il faudra prévoir pour la totalité des travaux d'agrandissement de l'École.

Travaux à effectuer à l'abattoir

Une longue discussion entre tous les Conseillers et l'architecte s'engage ensuite au sujet des travaux à effectuer à l'abattoir concernant le projet d'installation mécanique envoyé par la maison Edelmann

M. Terry en indique au Conseil les avantages et les inconvénients. Devant cet état de choses, le Conseil sursoit à sa décision et demande à la Commission des Travaux de convoquer tous les bouchers et charcutiers de la Ville sans exception pour prendre leur avis.

Une nouvelle réunion du Conseil municipal aura lieu le plus tôt possible, au cours de laquelle seront prises des décisions définitives.

Travaux de cylindrage des chemins vicinaux

M. le Président expose au Conseil qu'il conviendrait de payer au Département :

les cylindrages à traction mécanique de la chaussée des chemins vicinaux ordinaires effectués en 1932

s'élevant à la somme de cinq cent vingt-cinq francs

Le Conseil municipal, reconnaissant l'exactitude des faits exposés par M. le Maire, vote la somme de 525 francs nécessaire pour le paiement des dits travaux et autorise M. le Maire à effectuer le versement de ladite somme à la Caisse de M. le Trésorier Payeur Général.

Crédit pour salaires des Cantonniers et assurances des sapeurs-pompiers

M. le Président expose ensuite au Conseil que les crédits prévus au Budget pour les salaires des Cantonniers municipaux ainsi que ceux pour indemnités et assurances des sapeurs-pompiers sont un peu insuffisants pour régler les intéressés.

Pour faire face à ces dépenses, il demande l'ouverture de crédits supplémentaires :

42 francs à l'art. 86 - Salaire des cantonniers de la voie urbaine.

150 francs à l'article 26 Budget additionnel. - Indemnités et Assurances des Sapeurs - Pompiers.

Le Conseil Municipal estimant que ces crédits sont nécessaires, approuve les renseignements donnés par M. le Président, vote ces crédits supplémentaires et prie l'Autorité Supérieure de vouloir bien en autoriser l'ouverture sur les fonds libres.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

1. *hinn* *A Rouquairon*
Adrien
Aboumou
Passage
Briatant
10.1.19
A Leterre
Blanchard